

Délibération N° 2020-43

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité technique en sa séance du 10 septembre 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du bilan social 2019

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2019, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER


La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université